

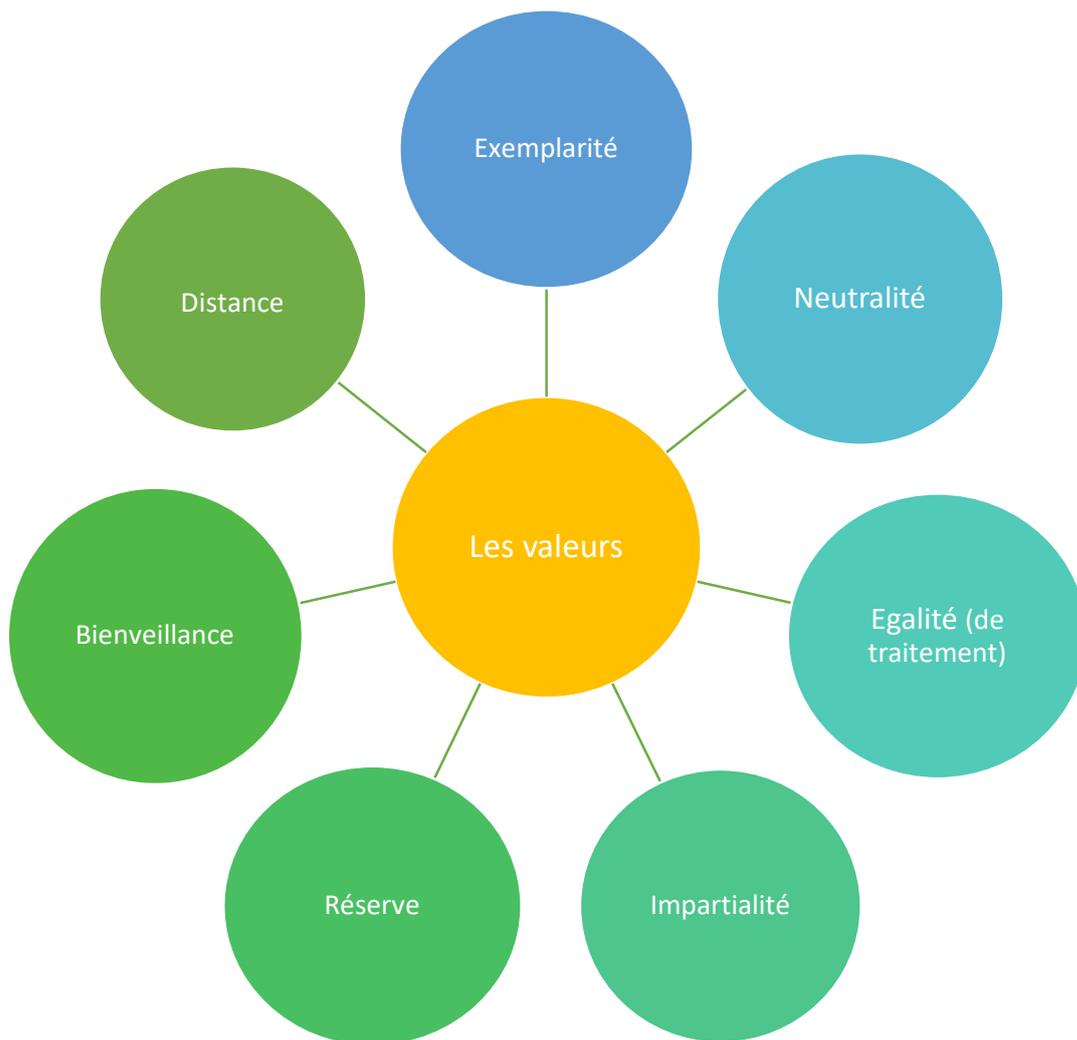
## CHARTRE DE BONNE CONDUITE DANS LES CENTRES DE FORMATION

Un Centre de Formation est un lieu dans lequel l'apprenant va poursuivre l'acquisition d'une maîtrise intellectuelle et sociale d'un certain nombre de règles.

Pour cela, il a besoin que les formateurs, le personnel d'encadrement, l'accompagnent, lui donnent des repères. La communauté éducative doit adopter un comportement exemplaire qui représente les valeurs de respect des droits de chacun.

Tous les personnels des Centres de formation sont concernés par cette charte.

### Nos valeurs



### **Nos engagements :**

- Garder ses distances vis-à-vis de l'apprenant. Il ne saurait être question d'échange de cadeaux, de gestes affectueux, de comportements familiers ou d'attitudes équivoques, voire inappropriées. Toutefois, certaines techniques d'apprentissage manuel (découpe d'un poulet, composition bouquet, utilisation d'outillage technique ...) peuvent nécessiter un contact physique avec l'apprenant. Dans ce cadre-là, le formateur prévient l'apprenant et obtiendra son consentement avant de réaliser le geste technique.
- Respecter l'obligation de discrétion sauf s'il y a danger avéré pour l'apprenant. Dans ce cas, le signalement est obligatoire.
- Respecter un devoir de réserve. Ne pas prendre de position militante politique, syndicale ou religieuse.
- Se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique. S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.
- S'interdire toute forme de discrimination (critères dits « raciaux », handicap, orientation sexuelle, âge, religion, caractéristique physique ou génétique, identité de genre ...)
- Respecter et faire respecter l'intégrité morale et physique de toute personne à chaque instant. Lier en permanence bienveillance et exigence à l'égard de tous.
- Ne pas recevoir seul un apprenant, être accompagné d'une autre personne et/ou laisser la porte ouverte lors d'un entretien (autant que possible).
- S'interdire l'accès à des lieux sensibles lorsqu'ils sont utilisés par les apprenants (vestiaires, sanitaires, chambres dans les internats...) sauf personnel habilité ou danger immédiat.
- Entretenir avec les apprenants des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position.

### **Le signalement d'une situation inappropriée**

Toute personne ayant eu connaissance d'un comportement inapproprié (formateur / apprenant / autre salarié) doit immédiatement signaler cette situation, en avertissant sa hiérarchie et/ou en utilisant la plateforme de signalement <https://cci-nouvelle-aquitaine.besignal.com/>, sans que cela ne se substitue aux recours légaux le cas échéant.

*En tant que professionnel d'un Centre de Formation je reconnais l'importance de mon rôle dans la formation des individus et le développement de leurs connaissances, compétences et valeurs. Pour maintenir des normes éthiques élevées et garantir un environnement d'apprentissage sain et respectueux, j'adhère à la présente Charte de Bonne Conduite. Elle doit contribuer également à renforcer et à valoriser le rôle de chacun.*